



Commune de VILLENEUVE-LOUBET

PLAN de PREVENTION des RISQUES NATURELS
PREVISIBILES d'INCENDIES de FORETS

Carte des enjeux d'équipement (voirie)



18 JUL. 2013

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DRM-D 3141
Cecuby
Gérard GAVORY

ECHELLE: 1/10000

Plan de situation

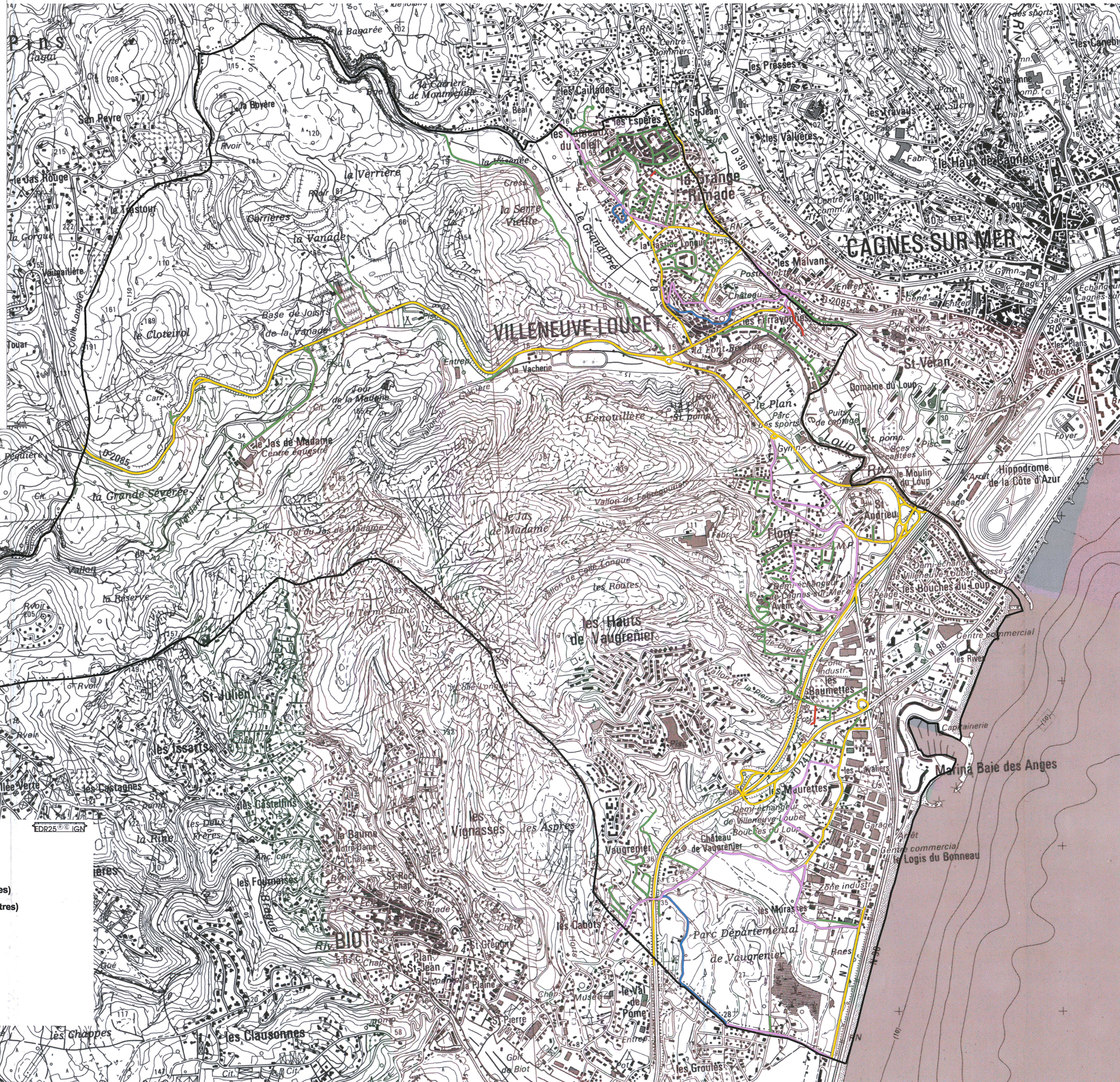
PRESCRIPTION du PPRIF : Arrêté du 30 janvier 2002

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 juillet 2012

ENQUETE PUBLIQUE: du 22 octobre au 23 novembre 2012

APPROBATION du PPRIF:

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
ALPES MARITIMES
SERVICE EAU RISQUES



LEGENDE

- Limite commune
- Voie principale (double issue largeur supérieure à 5 mètres)
- Voie secondaire (double issue largeur supérieure à 3 mètres)
- Voie étroite (double issue largeur inférieure à 3 mètres)
- Voie sans issue (largeur supérieure à 3 mètres)
- Voie étroite sans issue